COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2017

Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

Rapport-préavis N° 2018/16

Lausanne, le 26 avril 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Conformément à l'article 93, lettre c), de la loi du 28 février 1956 sur les communes, la Municipalité vous soumet, par voie de rapport-préavis, les comptes de 2017.

Elle présente également sa réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » et vous propose la révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement.

2. Table des matières

I.	Obj	jet du rapport-preavis	1
2.	Tab	ble des matières	1
3.	Con	mptes de l'exercice 2017	2
	3.1	Introduction	2
	3.2	Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2017	4
	3.2	2.1 Compte de fonctionnement	4
	3.2	2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif	16
	3.2	2.3 Plafond d'endettement	17
	3.2	2.4 Bilan général	18
4.	Rép	ponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, ent	re
	amb	bitions, préoccupations et finances durables »	21
	4.1	Rappel du postulat	21
	4.2	Introduction	21
	4.3	Réponse de la Municipalité	25

5.		vision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le tionnement	25
5	5.1	Introduction	25
5	5.2	Commentaires	26
5	5.3	Proposition	26
6.	Co	nclusions	20

3. Comptes de l'exercice 2017

3.1 Introduction

Les comptes 2017 restent dans la ligne des comptes équilibrés présentés ces dernières années (hors recapitalisation de la Caisse de pensions). Ils se clôturent sur un excédent de charges de CHF 8.6 millions, en légère hausse par rapport aux comptes 2016, mais bien en-dessous des CHF 40 millions projetés au budget 2017. Au final, les charges de fonctionnement sont stabilisées avec un accroissement de 1.4% (+CHF 25.3 millions). A noter que cette augmentation prend en compte la mise en œuvre du nouveau système de rémunération, financé à hauteur de CHF 4.3 millions.

Au chapitre des recettes, les comptes 2017 présentent une progression de 1.3% (+CHF 23.2 millions) par rapport aux comptes 2016. Ce résultat s'explique par des recettes fiscales solides. Il s'agit, dans le détail, des impôts des personnes physiques (+CHF 10.8 millions ou +3%) ainsi que des impôts à caractère conjoncturel (+CHF 7.5 millions ou +11.4%). Les recettes fiscales provenant des personnes morales se montrent stables par rapport aux comptes 2016 (+CHF 0.8 million ou +0.8%).

L'analyse des comptes 2017 confirme la pertinence des mesures de gestion financière mises en œuvre dès 2011 par la Municipalité pour maîtriser son budget : chiffrage standardisé des impacts financiers des projets, gestion financière par enveloppe, mise en œuvre de critères de compensation des crédits supplémentaires et démarrage du Plan structurel d'amélioration financière (PSAF). A titre d'illustration, la nouvelle démarche d'optimisation lancée au début de cette législature a évité des charges supplémentaires à hauteur de CHF 7.5 millions. A terme, ces mesures aboutiront à des améliorations pérennes pour CHF 35 millions.

Cette législature concrétise les grands projets de métamorphose de la Ville. Les comptes montrent pour la cinquième année consécutive un niveau important de la marge d'autofinancement. Ses CHF 132.8 millions ont intégralement couvert les investissements réalisés durant l'année 2017 (CHF 132.5 millions).

Le Centre sportif et le futur stade de football de la Tuilière cumulent, à eux deux, près de CHF 51 millions d'investissement. Ces infrastructures emblématiques ont pu suivre le calendrier de construction prévu. C'est là un signal fort de la volonté et de l'ambition de la Municipalité de jouer un rôle moteur dans le développement de la région et du canton. Cet engagement s'exprime également dans la participation de Lausanne en tant que commune actionnaire au chantier du futur Centre sportif de Malley, devisé à plus de CHF 200 millions et dont l'avancement se déroule comme attendu.

Loin de négliger son patrimoine, la Ville a investi CHF 43 millions pour l'entretien de ses réseaux souterrains (électricité, eau et gaz) et de son espace public (renaturation du lac de Sauvabelin, place de la Sallaz ou encore maison du Désert, etc.).

La culture a bénéficié, quant à elle, d'un montant de CHF 4.7 millions pour la rénovation du Musée historique et la participation communale au nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA).

Parmi les thématiques prioritaires de la législature, le domaine de la petite enfance a été renforcé à hauteur de CHF 1.8 million. Il a vu 100 nouvelles places d'accueil ouvertes dans le secteur préscolaire et 190 dans le secteur parascolaire.

La dette nette diminue légèrement à CHF 1'995 millions, s'inscrivant ainsi dans la tendance marquée depuis le début l'année 2012. La Municipalité remplit l'objectif de stabilité et le réaffirme pour la fin de la législature 2016-2021. Cependant, la situation reste fragile et de nombreux facteurs présentent des risques importants pour les finances communales. Parmi eux, l'anticipation de l'application de la RIE III dès 2019 par le Canton de Vaud. Cette réforme péjorera le budget communal d'un montant de CHF 11 à 23 millions supplémentaires dès 2019, en fonction de l'horizon de mise en œuvre du projet fédéral. Dans ce contexte, la Municipalité suit attentivement les discussions en cours sur le Projet fiscal 17 aux Chambres fédérales. A noter qu'à plus long terme, les impacts financiers de la réforme cantonale seront atténués par l'augmentation progressive des revenus liés à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).

La Municipalité a porté, dans cet exercice, une attention particulière à la restructuration des réserves et provisions existantes. Ces opérations ont un impact neutre sur le résultat du compte de fonctionnement.

Si les comptes 2017 présentent une situation plus satisfaisante qu'attendue en raison de la maîtrise des charges et de recettes fiscales plus importantes, la Municipalité reste extrêmement vigilante et va poursuivre une gestion financière prudente. Dans un contexte économique et social fragile, cette attitude lui permettra d'assurer les investissements à venir, de répondre à l'évolution démographique ainsi qu'aux besoins de la population, mais sans transiger sur la qualité des prestations fournies quotidiennement par la Ville.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2017 :

	COMPTES 2016	BUDGET 2017		Comptes 2017	ECARTS
	20.0	(y c. crédits suppl.)		2011	
	CHF	CHF		CHF	CHF
			COMPTE DE RESULTAT		
	1'830'012'240	1'862'401'400	Total des charges	1'906'176'186	43'774'786
	1'830'254'539	1'822'360'100	Total des revenus	1'897'558'749	75'198'649
-	242'300	-40'041'300	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-8'617'437	31'423'863
	123'495'299	128'453'000	Amortissements	127'485'361	-967'639
			Mouvement sur les provisions,		
-	14'638'370	-17'989'300	fonds de réserve et de péréquation	13'901'568	31'890'868
			Autofinancement du compte		
	138'375'968	70'422'400	de fonctionnement	132'769'492	62'347'092
	-113'092'636	-204'369'000	Investissements nets	-132'504'543	71'864'457
			Excédent (+) ou insuffisance (-)	·	
	0510001000	400040000	d'autofinancement du compte de	0041040	40 410 4 415 40
	25'283'332	-133'946'600	fonctionnement	264'948	134'211'548

		COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
132'656'140	232'489'000	Total des dépenses	149'117'577	-83'371'423
19'563'504	28'120'000	Total des recettes	16'613'034	-11'506'966
113'092'636	204'369'000	Investissements nets	132'504'543	

3.2 Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2017

3.2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges (-) oudes revenus (+)
Budget initial	1'855'857'600.00	1'816'764'200.00	-39'093'400.00
Crédits supplémentaires	6'543'800.00	5'595'900.00	-947'900.00
Budget final	1'862'401'400.00	1'822'360'100.00	-40'041'300.00
Comptes 2017	1'906'176'185.80	1'897'558'748.63	-8'617'437.17
Ecarts	43'774'785.80	75'198'648.63	31'423'862.83
	2.35%	4.13%	

Sur ces mêmes bases, le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2017 s'établit comme suit :

Rés	Résultat par catégorie Comptes 2016			Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	
	_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
3	Charges	1'830'012'239	1'862'401'400	1'906'176'186	43'774'786	2.35
30	Charges de personnel	579'207'683	588'069'500	584'916'153	-3'153'347	-0.54
31	Biens, services et marchandises	451'829'851	484'622'900	461'246'928	-23'375'972	-4.82
32	Intérêts passifs	60'936'352	60'150'000	56'503'967	-3'646'033	-6.06
33	Amortissements	146'008'060	144'312'600	172'417'522	28'104'922	19.48
35	Dédommagements à des collectivités					
	publiques	283'965'634	294'562'500	292'700'651	-1'861'849	-0.63
36	Subventions accordées	89'376'760	91'962'600	90'041'785	-1'920'815	-2.09
38	Attributions aux réserves	50'200'274	23'590'300	75'642'594	52'052'294	220.65
39	Imputations internes	168'487'626	175'131'000	172'706'586	-2'424'414	-1.38
4	Revenus	1'830'254'539	1'822'360'100	1'897'558'749	75'198'649	4.13
40	Impôts	532'637'301	528'650'000	551'689'002	23'039'002	4.36
41	Patentes, concessions	3'027'703	3'634'000	3'549'665	-84'335	-2.32
42	Revenus des biens	129'756'660	88'017'500	123'997'347	35'979'847	40.88
43	Taxes, ventes et prestations facturées	678'538'091	693'593'500	692'807'383	-786'117	-0.11
44	Part à des recettes sans affectation	5'276'908	6'500'000	7'005'621	505'621	7.78
45	Dédommagements de collectivités					
	publiques	273'865'252	282'453'400	280'874'395	-1'579'005	-0.56
46	Subventions acquises	3'103'094	2'801'100	3'187'724	386'624	13.80
48	Prélèvements sur les réserves	35'561'904	41'579'600	61'741'026	20'161'426	48.49
49	Imputations internes	168'487'626	175'131'000	172'706'586	-2'424'414	-1.38
	RESULTAT Excédent de charges (-) ou de revenus	242'300	-40'041'300	-8'617'437	31'423'863	

Tout en rappelant que les comptes 2016 sont bouclés selon l'ancienne organisation, les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES

+CHF 43.8 millions

30 Charges de personnel

-CHF 3.2 millions

Le détail par direction s'établit comme il suit :

	Comptes 2016		Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	48'712'878.78	41'452'800	40'096'971.10	-1'355'828.90	-3.3
Sécurité et économie	64'688'486.80	164'597'700	159'077'912.85	-5'519'787.15	-3.4
Sports et cohésion sociale	106'255'123.78	73'209'100	70'084'707.86	-3'124'392.14	-4.3
Logements, environnement et architecture	100'066'896.00	72'046'900	69'330'772.00	-2'716'128.00	-3.8
Enfance, jeunesse et quartiers	141'544'748.17	95'809'700	96'855'266.16	1'045'566.16	1.1
Finances et mobilité	45'590'570.28	81'730'900	78'225'819.21	-3'505'080.79	-4.3
Services industriels	72'348'979.27	74'922'400	71'244'704.31	-3'677'695.69	-4.9
Sous-total	579'207'683.08	603'769'500	584'916'153.49	-18'853'346.51	-3.1
Rattrapage Equitas	0.00	4'300'000	0.00	-4'300'000.00	-
Correctif de la masse salariale	0.00	-20'000'000	0.00	20'000'000.00	-100.0
Total	579'207'683.08	588'069'500	584'916'153.49	-3'153'346.51	-0.5

Dans ce secteur de charges, on relèvera que les économies salariales anticipées d'un montant de CHF 20 millions, corrigées du rattrapage lié à la mise en place du projet Equitas (+CHF 4.3 millions), ont été pleinement réalisées puisque l'on enregistre une économie supplémentaire de CHF 3.2 millions. A Enfance, jeunesse et quartiers, l'augmentation résulte principalement de l'entrée en vigueur d'Equitas.

31 Biens, services et marchandises

-CHF 23.4 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) - C2017	B2017
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15'975'801.57	19'044'900	16'168'061.28	-2'876'838.72	-15.1
Achat d'eau, d'énergie et de combustibles					
(sans SEL, Gaz & CAD)	22'241'599.61	23'903'300	21'955'953.31	-1'947'346.69	-8.1
Marchandises	16'497'198.88	18'255'000	16'413'845.99	-1'841'154.01	-10.1
Frais d'entretien (immeubles, installations,					
mobilier)	35'871'478.41	39'576'800	35'358'307.43	-4'218'492.57	-10.7
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	45'447'647.15	48'690'500	47'374'382.24	-1'316'117.76	-2.7
Honoraires et prestations de services	129'544'695.07	145'007'000	134'958'144.67	-10'048'855.33	-6.9
Autres dépenses en biens, services et					
marchandises	55'828'487.78	59'710'300	57'312'485.87	-2'397'814.13	-4.0
Sous-total	321'406'908.47	354'187'800	329'541'180.79	-24'646'619.21	-7.0
Achats d'énergie par les SIL (SEL, Gaz & CAD)	130'422'942.98	130'435'100	131'705'746.85	1'270'646.85	1.0
Total	451'829'851.45	484'622'900	461'246'927.64	-23'375'972.36	-4.8

Aux Services industriels, les achats d'énergie (électricité, gaz et chauffage à distance) ont été conformes au budget où l'on constate une légère augmentation de CHF 1.3 million.

L'écart lié au poste « Frais d'entretien » (immeubles, installations, mobilier), est principalement en lien avec une diminution de CHF 1.8 million due à des reports de travaux au Service du gaz et du chauffage à distance et au Service de l'électricité.

Sous le poste « Honoraires et prestations de services », l'importante diminution résulte de plusieurs éléments : au Service de l'eau, à l'unité traitement des eaux usées, une diminution des

prestations facturées par EPURA S.A. (-CHF 1.5 million), au Service des routes et de la mobilité, une diminution des dépenses concernant l'affichage public par la SGA (Société générale d'affichage) (-CHF 0.6 million) et, aux Services industriels, une diminution globale de CHF 4.3 millions réalisée dans l'ensemble de ses services.

Les autres économies de charges mentionnées dans le tableau ci-dessus résultent d'une multitude de montants répartis dans les divers services de l'administration.

32 Intérêts passifs

-CHF 3.6 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C20	17
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts des dettes	60'933'943.52	60'100'000	56'501'564.17	-3'598'435.83	-6.0
Autres intérêts passifs	2'408.20	50'000	2'403.00	-47'597.00	-95.2
Total	60'936'351.72	60'150'000	56'503'967.17	-3'646'032.83	-6.1

Des dépenses d'investissements nets moindres que prévu, un autofinancement supérieur à celui budgétisé et des taux d'intérêts toujours très bas ont permis de réaliser cette économie.

33 Amortissements

+CHF 28.1 millions

	Comptes 2016		Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Remises, défalcations et moins-values d'impôts	7'526'201.93	8'500'000	6'590'560.71	-1'909'439.29	-22.5
Autres pertes, défalcations et moins-values	14'544'344.45	7'359'600	34'290'187.31	26'930'587.31	365.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	84'310'274.26	88'056'100	88'054'809.13	-1'290.87	0.0
Amortissements du patrimoine administratif des SIL	39'185'024.45	40'396'900	39'430'552.16	-966'347.84	-2.4
Amortissements du patrimoine financier	442'214.98	0	4'051'413.00	4'051'413.00	-
Total	146'008'060.07	144'312'600	172'417'522.31	28'104'922.31	19.5

Les défalcations d'impôts (chiffre communiqué par l'Administration cantonale des impôts (ACI)) ont été moins importantes que prévu (-CHF 1.9 million). Les autres pertes, défalcations et moins-value (nature 330) ont globalement dépassé le budget de CHF 26.9 millions et résultent de plusieurs éléments, au Service des finances principalement : de l'augmentation de la provision pour risques multimédia (+CHF 12 millions), de l'augmentation de la provision pour risques débiteurs (+CHF 4.5 millions), de la constitution d'une provision pour cautionnement (+CHF 5 millions), de l'augmentation de la provision pour la couverture de déficit du Centre Sportif de Malley (+CHF 1.2 million) et de l'augmentation de la provision pour risques juridiques (+CHF 1.1 million). Cette constitution et ces augmentations de provisions sont à mettre en relation avec les dissolutions comptabilisées sous le poste 42 (voir ci-dessous).

La variation des amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale est due, d'une part, à des amortissements supplémentaires résultant de l'état d'avancement des travaux et, d'autre part, aux amortissements des crédits dont les préavis n'étaient pas encore approuvés lors de l'élaboration du budget. Les principaux objets d'investissements concernés sont les suivants :

(en millions de CHF)

•	Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal – subvention d'investissement	-1.0
•	Stade de football de la Tuilière	+2.6
•	Jeux Olympiques de la Jeunesse – Amortissement de la subvention non budgétée	+1.6
•	Axes forts de transport public urbain – PALM 2007 étape A	+2.4
•	Rénovation du réservoir du Calvaire	-0.9
•	Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	-1.5

Ce dernier amortissement est à mettre en relation avec un prélèvement moindre d'un montant identique sur le Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires (voir poste 48).

En outre, les amortissements du patrimoine financier (PF) sont liés, au Service du logement et des gérances, au deuxième amortissement du crédit relatif à l'assainissement énergétique des bâtiments du PF -1^{re} étape, un prélèvement d'un montant équivalent ayant été effectué dans le Fonds de rénovation et assainissement énergétique des bâtiments du PF (voir poste 48). A relever qu'un montant de CHF 3.5 millions a été budgété sous le poste « Amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale » et explique le solde de l'écart du poste « Amortissements du patrimoine administratif de la bourse communale ».

35 Dédommagements à des collectivités publiques

-CHF 1.9 million

	Comptes 2016		Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Contribution au fonds de péréquation					
intercommunal	106'946'746.00	109'200'000	110'376'432.00	1'176'432.00	1.1
Facture sociale	103'193'107.00	105'200'000	106'684'592.00	1'484'592.00	1.4
Participation à des entreprises de transports	49'822'044.95	54'500'000	51'144'175.20	-3'355'824.80	-6.2
Participation à l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD)	12'016'890.00	13'200'000	12'549'141.00	-650'859.00	-4.9
Réforme policière	7'394'706.00	7'900'000	7'548'366.00	-351'634.00	-4.5
Frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat	2'406'568.10	2'300'000	2'411'751.85	111'751.85	4.9
Participation aux frais de la centrale d'alarme de l'ECA (SSI)	140'000.00	140'000	0.00	-140'000.00	-100.0
Part communale aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du Canton	877'090.50	878'000	890'844.50	12'844.50	1.5
Contribution à la fondation pour l'accueil de jou des enfants (FAJE)	r 674'685.00	683'300	685'265.00	1'965.00	0.3
Autres dédommagements	493'796.15	561'200	410'083.31	-151'116.69	-26.9
Total	283'965'633.70	294'562'500	292'700'650.86	-1'861'849.14	-0.6

La facture sociale (augmentation de CHF 1.5 million), la contribution au Fonds de péréquation intercommunal (augmentation de CHF 1.2 million) et le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques (diminution de revenus de CHF 2.6 millions, voir poste 45) étant des éléments qui doivent être considérés dans leur ensemble, il en ressort une péjoration de CHF 5.3 millions net par rapport au budget.

Par ailleurs, on peut relever une économie globale de CHF 3.4 millions pour la participation aux entreprises de transports publics par rapport au budget.

S'agissant des frais de taxation et de perception des impôts facturés par l'Etat, la hausse est due à l'augmentation du volume d'impôts mis en compte.

La participation aux frais de maintenance de la centrale d'alarme de l'ECA n'est plus nécessaire suite à une nouvelle convention signée avec l'ECA entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

36 Subventions accordées

-CHF 1.9 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C20	017
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Culture et développement urbain	45'473'336.24	45'993'900	45'775'179.30	-218'720.70	-0.5
Sécurité et économie	6'959'522.35	493'800	490'340.00	-3'460.00	-0.7
Sports et cohésion sociale	2'073'429.95	19'430'100	18'577'039.50	-853'060.50	-4.4
Logements, environnement et architecture	811'883.98	1'797'300	1'446'981.00	-350'319.00	-19.5
Enfance, jeunesse et quartiers	24'134'107.64	13'042'700	12'980'825.15	-61'874.85	-0.5
Finances et mobilité	9'924'480.00	11'204'800	10'771'419.71	-433'380.29	-3.9
Total	89'376'760.16	91'962'600	90'041'784.66	-1'920'815.34	-2.1
Total	89'376'760.16	91'962'600	90'041'784.66	-1'920'815.34	

A Sports et cohésion sociale, au Service des assurances sociales, les aides individuelles au logement ont été moins importantes que prévu (-CHF 0.2 million).

A Logement, environnement et architecture, l'économie constatée provient principalement du Service du logement et des gérances où les participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières sont globalement restées CHF 0.4 million en dessous des prévisions.

A Finances et mobilité, le déficit d'exploitation de la société Parking Relais Lausannois S.A. couvert par la Ville a été moins important que prévu (- CHF 0.4 million).

38 Attributions aux réserves

+CHF 52.1 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) B2017 - C2017	
_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de régularisation des loyers	114'129.50	102'700	115'741.50	13'041.50	12.7
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	226'916.73	0	0.00	0.00	-
Fonds de réserve général du SSL	489'976.95	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	17'667'950.41	13'946'600	24'861'621.29	10'915'021.29	78.3
Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes	22'031'013.08	0	3'983'533.90	3'983'533.90	_
Fonds pour l'entretien durable des bâtiments scolaires	2'000'000.00	0	0.00	0.00	-
Fonds pour risques génériques financiers	0.00	0	31'933'738.00	31'933'738.00	-
Fonds des SIL	7'670'286.97	9'541'000	14'747'958.89	5'206'958.89	54.6
Total =	50'200'273.64	23'590'300	75'642'593.58	52'052'293.58	220.7

Au Service de l'eau, à l'unité « Eau potable » des attributions supplémentaires au Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (+CHF 1.6 million) et au Fonds de réserve et de renouvellement « eau » (+CHF 2.4 millions) ont été effectuées. Aux unités « Evacuation des eaux claires et usées » et « Traitement des eaux usées », les résultats d'exploitation de ces unités liées à l'épuration des eaux ont entraîné un versement accru au Fonds de péréquation de la STEP (+CHF 6.9 millions).

Au Service des finances, deux attributions ont été effectuées, soit CHF 31.9 millions dans le nouveau Fonds pour risques génériques financiers et CHF 4 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes ; ces montants sont à mettre en relation avec des dissolutions de provisions (voir poste 48 ci-après) et la

réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. à leur valeur boursière au 31 décembre 2017 (plus-value entre 2016 et 2017) (voir poste 42 ci-après).

Enfin, aux Services industriels, les principaux écarts relevés sont au Service de l'électricité qui a procédé aux opérations réglementaires suivantes (écarts par rapport au budget) :

		<u>(en millions de CHF)</u>
•	Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité	+3.4
•	Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique	+0.8
•	Fonds communal de péréquation pour l'éclairage public	+0.9

39 49 Imputations internes

- CHF 2.4 millions

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

REVENUS

+CHF 75.2 millions

40 Impôts

+CHF 23.0 millions

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017
	CHF	CHF	CHF
Total	532'637'301.23	528'650'000	551'689'001.70
Produit de l'impôt sur les personnes physiques :	364'218'132.68	368'900'000	374'992'465.00
- sur le revenu	322'256'014.45	328'300'000	331'258'805.26
- sur la fortune	36'770'174.09	35'500'000	37'299'702.81
- perçu des étrangers	4'712'879.03	4'500'000	5'799'695.91
- à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	479'065.11	600'000	634'261.02
Produit de l'impôt sur les personnes morales :	102'894'479.25	92'500'000	103'708'969.25
Produit des autres impôts :	65'524'689.30	67'250'000	72'987'567.45
- foncier	34'774'069.85	34'200'000	35'300'074.50
- complémentaire sur les immeubles	4'994'475.50	4'700'000	4'752'809.10
- Droits de mutation sur les transf. imm.	7'847'212.30	8'500'000	10'805'595.90
Produit de l'impôt :			
- sur les successions et les donations	11'758'751.10	13'500'000	15'718'211.45
- sur les divertissements	5'840'690.55	6'000'000	6'085'181.50
- sur les chiens	309'490.00	350'000	325'695.00

Personnes physiques

Ainsi que le fait apparaître le tableau ci-dessus, le rendement global des personnes physiques pour 2017 a atteint CHF 375.0 millions, soit une augmentation de CHF 6.1 millions (+4.4%) en comparaison du budget, et une amélioration de CHF 10.8 millions (+3%) par rapport aux comptes 2016. L'impôt sur la fortune a dépassé quant à lui le budget de CHF 1.8 million (+5.1%).

Au 31 décembre 2017, l'ACI déclarait que 99.98% des contribuables lausannois étaient taxés pour 2011, 99.95% pour 2012, 99.77% pour 2013, 99.36% pour 2014, 97.64% pour 2015 et 77.92% pour 2016.

Les impôts comptabilisés en 2017 correspondent aux acomptes facturés (ainsi que les impôts à la source) pour dite année, additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes. En voici le détail avec le rappel des données de 2016 (chiffres en millions de CHF):

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
2008 et antérieurs	5.3	0.5
2009	1.3	0.3
2010	1.2	0.3
2011	1.7	0.4
2012	3.7	0.9
2013	1.4	1.3
2014	5.3	2.6
2015	35.8	9.8
2016	308.5	41.5
2017	0.0	317.4
	364.2	375.0

Personnes morales

Les recettes fiscales progressent de CHF 11.2 millions par rapport au budget 2017 et de CHF 0.8 million par rapport aux comptes 2016. La conjoncture économique existante au moment de l'élaboration du budget avait conduit à une estimation prudente des impôts sur le bénéfice et le capital.

Le décompte ci-après donne, par année de taxation, les impôts des personnes morales comptabilisés en 2016 et en 2017 (chiffres en millions de CHF) additionnés des écarts entre les acomptes et les taxations des années précédentes :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>
2011 et antérieurs	0.7	0.2
2012	2.4	0.1
2013	0.3	0.9
2014	0.6	0.1
2015	4.5	1.1
2016	89.7	7.3
2017	4.7	86.6
2018	0.0	7.4
	102.9	103.7

Autres impôts

L'impôt sur les successions et les donations est supérieur de CHF 4.0 millions par rapport aux comptes 2016 et de près de CHF 2.2 millions par rapport au budget.

41 Patentes, concessions

-CHF 0.1 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/- B2017 - C20	,
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Patentes, concessions	3'027'703.05	3'634'000	3'549'664.81	-84'335.19	-2.3

Ce chapitre n'amène pas de commentaire particulier.

42 Revenus des biens

+CHF 36.0 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/-) - C2017	B2017
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Intérêts, prêts et participations	16'720'514.07	7'878'600	11'016'082.62	3'137'482.62	39.8
Revenu des immeubles du patrimoine financier	32'094'218.83	33'961'300	32'450'847.35	-1'510'452.65	-4.4
Revenu des biens du patrimoine administratif	41'577'666.09	42'521'100	44'356'199.48	1'835'099.48	4.3
Autres revenus	39'364'260.67	3'656'500	36'174'217.84	32'517'717.84	889.3
Total	129'756'659.66	88'017'500	123'997'347.29	35'979'847.29	40.9

Sous le poste « Intérêts, prêts et participations », au Service des finances, plusieurs éléments significatifs sont à relever : la réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. (REH) à leur valeur boursière au 31.12.2017 (plus-value entre 2016 et 2017) entraîne une augmentation de revenus de CHF 4 millions, l'intégralité de ce montant ayant été attribué au Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes. Le dividende provenant de Gaznat S.A. est supérieur au budget de CHF 0.9 million et aucun dividende de EOS Holding n'a été versé en 2017 (-CHF 2.2 millions).

Sous le poste « Revenu des immeubles du patrimoine financier », la baisse est due principalement, au Service des parcs et domaines, à une baisse du volume des ventes de vin (-CHF 1.2 million).

Sous le poste « Autres revenus », l'importante augmentation de CHF 32.5 millions résulte de plusieurs éléments : au Service des finances, de la dissolution de plusieurs provisions essentiellement la provision pour correctif péréquatif (+CHF 12.7 millions) et la provision pour entreprises de transports (+CHF 10.6 millions), ces différents montants ayant été intégralement réaffectés au nouveau Fond pour risques génériques financiers (voir chapitre 38 ci-avant). L'ensemble de ces opérations a un impact neutre sur le résultat du compte de fonctionnement. Au Service du logement et des gérances, de l'encaissement de la soulte résultant de l'échange foncier entre les CFF et la Ville dans le cadre du projet relatif au Musée cantonal des Beaux-Arts (+CHF 1.4 million) et, aux Services industriels, de produits extraordinaires issus de décomptes définitifs des achats de gaz 2016 (+CHF 2.5 millions).

43 Taxes, ventes et prestations facturées

-CHF 0.8 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+ B2017 - C2	,
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Taxes, redevances et prestations de services	287'241'045.29	304'346'400	304'322'940.40	-23'459.60	0.0
Ventes diverses (hors SEL, GAZ & CAD)	62'281'766	60'728'400	62'064'126.73	1'335'726.73	2.2
Frais facturés à des tiers, remboursements	16'350'712.31	14'371'900	16'603'562.68	2'231'662.68	15.5
Amendes	25'618'250.00	28'515'000	25'220'509.99	-3'294'490.01	-11.6
Autres contributions	28'756'626.90	31'695'600	31'690'703.19	-4'896.81	0.0
Sous-total	420'248'400.96	439'657'300	439'901'842.99	244'542.99	0.1
Ventes d'énergie des SIL (SEL, GAZ & CAD)	258'289'690.20	253'936'200	252'905'539.72	-1'030'660.28	-0.4
Total	678'538'091.16	693'593'500	692'807'382.71	-786'117.29	-0.1
Total	070 000 001.10	033 333 300	032 007 302.71	700 117.23	

Aux Services industriels, les ventes d'énergie ont été conformes aux prévisions enregistrant une légère baisse de CHF 1 million. Celles-ci sont à mettre en relation avec les achats d'énergie (voir chapitre 31).

Sous le poste « Frais facturés à des tiers, remboursements », l'augmentation est liée à une multitude de revenus supplémentaires dans tous les services de la Ville, principalement en lien avec des remboursements de traitement à la suite de maternité et d'accidents.

Au Corps de police, les amendes sont restées en dessous du budget de CHF 3.2 millions. Cette diminution est due à plusieurs facteurs, notamment à la présence de nombreux travaux sur les routes et à une manière de conduire plus respectueuse de la part des usagers.

44 Part à des recettes sans affectation

+CHF 0.5 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/- B2017 - C20	,
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Impôts sur les gains immobiliers	5'276'908.05	6'500'000	7'005'620.75	505'620.75	7.8

L'impôt sur les gains immobiliers, sujet à fluctuation, a dépassé le budget de CHF 0.5 million.

45 Dédommagements de collectivités publiques

-CHF 1.6 million

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/ B2017 - C20	,
	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds de péréquation intercommunal	178'899'791.00	180'410'000	177'800'968.00	-2'609'032.00	-1.4
Facturation à l'Académie de police de Savatan	974'900.00	1'023'800	1'207'512.50	183'712.50	17.9
Participations diverses aux frais du secteur "protection et sauvetage"	8'220'624.55	9'073'100	9'806'494.05	733'394.05	8.1
Participation cantonale aux charges du Groupe sanitaire	1'425'235.42	2'447'700	2'516'720.37	69'020.37	2.8
Participation cantonale à l'aide au logement	511'516.00	600'000	523'372.50	-76'627.50	-12.8
Participation cantonale à la gestion des PC, PC familles, allocations familiales et remboursement des frais médicaux	4'083'049.77	4'274'400	4'396'187.70	121'787.70	2.8
Participations diverses aux charges du Service social	27'016'378.75	28'456'400	27'862'875.95	-593'524.05	-2.1
Participation de la Confédération aux frais de l'ORP	11'356'546.25	11'844'300	11'402'316.93	-441'983.07	-3.7
Participations diverses aux frais des emplois temporaires subventionnés (ETSL)	6'777'474.10	7'011'800	6'839'432.95	-172'367.05	-2.5
Contribution selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE)	8'481'337.55	9'266'700	10'609'470.95	1'342'770.95	14.5
Autres participations des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers	17'979'265.68	17'832'500	17'921'389.76	88'889.76	0.5
Participation des communes aux charges					
de la station d'épuration	5'819'469.00	6'705'300	6'294'055.50	-411'244.50	-6.1
Autres dédommagements Total	2'319'664.09 273'865'252.16	3'507'400 282'453'400	3'693'598 280'874'395.23	186'198.07 -1'579'004.77	5.3 -0.6

Relevons ici que, s'agissant de la péréquation intercommunale, compte tenu des résultats définitifs de 2016 enregistrés dans l'exercice 2017, le retour du Fonds de péréquation ainsi que les contributions dudit fonds aux dépenses thématiques ont été inférieurs aux prévisions de quelque CHF 3.8 millions (voir chapitre 35).

Au Service de protection et sauvetage, l'augmentation de revenus est liée à la réactualisation de la convention avec l'ECA prenant effet au 1^{er} janvier 2017.

Au Service social, la diminution est due à la répartition de la subvention cantonale dans les comptes des unités du service qui varie proportionnellement aux effectifs de ces unités en relation avec le nombre de dossiers RI et à la budgétisation sous cette rubrique de la participation du Canton aux frais des hébergements d'urgence, finalement comptabilisée en subvention (voir chapitre 46).

Du fait d'un excédent de charges de l'Office régional de placement inférieur aux prévisions, la participation versée par la Confédération a été réduite de CHF 0.4 million.

Au Service d'accueil de jour de l'enfance, la hausse de revenus est liée à l'augmentation de la participation de la FAJE qui est passée de 23 à 26% de la masse salariale éducative.

Par ailleurs, les charges nettes d'exploitation de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des communes.

46 Subventions acquises

+CHF 0.4 million

Le détail de ce chapitre se présente comme il suit :

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/ B2017 - C20	•
_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Subventions de la Confédération et du Canton pour les forêts, parcs et domaines	410'638.80	436'100	431'364.25	-4'735.75	-1.1
Subventions de l'Etat relatives à la lutte contre le racisme	786'170.00	846'200	776'170.00	-70'030.00	-8.3
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	460'620.35	265'000	227'580.85	-37'419.15	-14.1
Subventions de l'Etat pour les travaux sur les route en traversée de localité	es 0.00	100'000	187'897.00	87'897.00	87.9
Subventions de l'Etat relatives aux structures d'accueil pour sans-abri	946'334.00	964'800	1'269'193.42	304'393.42	31.5
Subventions de l'Etat pour une campagne de prospection géophysiques de l'aglomération lausannoise	46'296.30	0	46'296.30	46'296.30	-
Subventions de l'Etat relatives à un projet d'échang d'informations dans le cadre du contrôle	•		0.00	0.00	
des habitants	105'520.00	100,000,00	0.00	0.00	-
Autres subventions – Total –	347'514.70 3'103'094.15	189'000.00 2'801'100	249'222.20 3'187'724.02	386'624.02	31.9 13.8

Une partie de la subvention perçue du Canton, au titre de la lutte contre le racisme, a été versée à la Bourse à Travail via le Service du travail pour diverses mesures figurant dans le programme communal d'insertion.

Au Service de protection et sauvetage (SPSL), la diminution de subvention résulte de la signature d'une nouvelle convention avec l'ECA, diminution largement compensée par la réactualisation des prestations et des participations aux frais du SPSL (+CHF 0.7 million) (voir chapitre 45).

Au Service des routes et de la mobilité, la participation du Canton pour des travaux d'entretien sur les routes en traversée de localité a été supérieure à ce qui avait été prévu.

Au Service social, la participation du Canton aux frais des hébergements d'urgence, budgétée sous le groupe 45 « Dédommagement de collectivités publiques » a été finalement comptabilisée en subvention (voir chapitre 46).

48 Prélèvements sur les réserves

+CHF 20.2 millions

	Comptes 2016	Budget 2017	Comptes 2017	Ecarts (+/ B2017 - C20	•
_	CHF	CHF	CHF	CHF	%
Fonds spécial pour risque de tournée en					
faveur du Théâtre de Vidy	83'323.00	0	0.00	0.00	-
Fonds du Service de l'eau	5'573'008.34	6'457'200	3'887'150.47	-2'570'049.53	-39.8
Fonds de péréquation de la STEP	3'698'814.57	749'100	0.00	-749'100.00	-100.0
Fonds de réserve générale du SSL	207'718.15	168'000	398'832.49	230'832.49	137.4
Fonds de rénovation d'immeubles	2'845'740.29	6'717'800	7'018'899.35	301'099.35	4.5
Fonds pour l'entretien durable des					
bâtiments scolaires	2'152'225.98	3'800'000	2'261'872.13	-1'538'127.87	-40.5
Fonds de réserve pour la gestion des déchets	0.00	1'320'100	614'254.14	-705'845.86	-53.5
Fonds de réserve pour impôts et fonds					
de péréquation	0.00	0	20'000'000.00	20'000'000.00	-
Fonds de réserve pour fluctuation de valeurs	0.00	0	12'203'000.00	12'203'000.00	-
Fonds des SiL	21'001'073.75	22'367'400	15'357'017.45	-7'010'382.55	-31.3
Total	35'561'904.08	41'579'600	61'741'026.03	20'161'426.03	48.5

Au Service de l'eau, aucun prélèvement n'a été effectué ni, à l'unité Eau potable, dans le Fonds de renouvellement de l'usine de Saint-Sulpice (modification du calendrier de construction de la nouvelle usine) (-CHF 2 millions), ni à l'Unité traitements des eaux usées, dans le Fonds de péréquation de la STEP (en lien avec le résultat d'exploitation) (-CHF 0.7 million).

Au Service social (SSL), une baisse de la subvention cantonale liée au nombre de dossiers RI traités par le Service entraîne une augmentation du prélèvement sur le Fonds de réserve du SSL pour couvrir le déficit du Centre social régional (CSR).

Au Service des écoles primaires et secondaire, un prélèvement moindre de CHF 1.5 million dans la provision pour l'entretien durable des bâtiments scolaires a été effectué afin de compenser les amortissements des dépenses du crédit relatif au préavis N° 2015/45 « Assainissements et créations de classes dans les bâtiments ou sites scolaires ; utilisation de la provision de CHF 8 millions constituée dans le cadre du bouclement des comptes 2013 ».

Au Service de la propreté urbaine, à l'Unité gestion des déchets, le résultat d'exploitation a entraîné un prélèvement moindre dans le Fonds de réserve pour la gestion de déchets.

Au Service des finances, d'une part, la Réserve pour impôts et fonds de péréquation de CHF 20 millions a été dissoute. D'autre part, un prélèvement de CHF 12 millions a été effectué dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes, opération à mettre en lien avec l'augmentation de la provision pour risques multimédia d'un montant équivalent (voir chapitre 33 ci-dessus).

Enfin, aux Services industriels, le Service du gaz et du chauffage à distance et le Service de l'électricité ont procédé aux opérations suivantes (écarts par rapport au budget) :

• •	creenies on procede aux operations survaines (cears par rapport au suaget).	
	(en million	s de CHF)
•	Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable pour le CAD	
	et pour la maintenance de l'installation des Saugealles	+1.0
•	Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des	
	distributeurs aval de gaz (nouveau)	-0.6
•	Fonds de différence de couverture pour la fourniture de gaz naturel auprès des	
	clients finaux (anciennement Fonds de péréquation du gaz)	-0.6
•	Fonds de réserve et de renouvellement du gaz	-0.4
•	Fonds de réserve et de renouvellement de l'électricité de Lavey	-0.6

- Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité
 Fonds de péréquation pour la vente d'énergie électrique
 +0.8
 - 3.2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	139'387'591.81	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	6'864'820.40	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		553'771.79
Prêts et participations permanentes	20'000.00	454'236.74
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)	2'845'164.85	
Subventions et recettes pour investissements		14'997'319.63
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		607'705.42
Investissements nets		132'504'543.48
Sous-total Sous-total	149'117'577.06	149'117'577.06
FINANCEMENT		
Investissements nets	132'504'543.48	
Amortissement du patrimoine administratif		127'485'361.29
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	8'617'437.17	
Augmentation des provisions		13'901'567.55
Excédent d'autofinancement	264'948.19	
Autofinancement du compte de fonctionnement	141'386'928.84	141'386'928.84

Les investissements du patrimoine administratif se sont élevés à CHF 149.1 millions au brut (CHF 132.5 millions au net), soit CHF 83.4 millions en dessous du chiffre prévu au budget (CHF 232.5 millions). Ceci s'explique par des décalages de projets ou des dépenses annuelles inférieures au plan des investissements.

S'agissant de l'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement, il s'élève à un montant de CHF 132.8 millions et permet de couvrir l'intégralité des investissements de la Ville. Les dépenses d'investissements de ces prochaines années demeureront cependant très élevées. Pour mémoire le budget 2018 prévoit des dépenses de CHF 232.8 millions et la moyenne des dépenses d'investissements planifiées sur la période 2018 à 2021 s'élève à CHF 163 millions par année environ, compte tenu du projet Métamorphose notamment.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 :

	Tranche annuelle budgétisée	Dépenses 2017
	(en millions d	de CHF)
Culture et développement urbain Musée cantonal des Beaux-Arts – Pôle muséal – Subvention	1.0	2.0
Sécurité et économie		
Remplacement et extension du réseau de distribution d'eau	2.9	2.6
Rénovation et extension du réseau des collecteurs publics	4.7	4.9

Sports et cohésion sociale		
Stade de la Tuilière – construction d'un stade de football	29.1	24.1
Logement, environnement et architecture		
Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines	3.7	2.6
Renaturation du lac de Sauvabelin	1.0	1.2
Entretien et importants travaux de rénovation de bâtiments du PA et du PF	0.0	1.1
Musée historique de Lausanne	2.8	2.7
Aménagement de la route de contournement de la Sallaz	1.2	1.1
Aménagement de la place de la Sallaz	1.2	1.1
Evolution RECOLTE 2013-2017	2.4	1.4
Réaffectation et transformation de la Maison du Désert	3.3	3.2
Enfance, jeunesse et quartiers		
Collège de Saint-Roch : réfection et assainissement des salles de		
gymnastique	1.2	1.2
Assainissement et création de classes dans les bâtiments ou sites scolaires	4.0	2.0
Construction du complexe scolaire du quartier des Fiches, école de		
Riant-Pré	4.7	1.8
Finances et mobilité		
Rue César-Roux – renouvellement des réseaux et réaménagement	1.5	2.9
Rénovation et extension de la voirie	7.3	5.9
PALM	4.2	1.7
Services industriels		
Remplacements et extensions ordinaires	13.4	13.7
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1 ^{re} et 2 ^e phase)	2.0	4.9
Renouvellement du réseau de distribution électrique (3 ^e phase)	2.4	2.8
Plan lumière Lausanne	2.5	2.1
Rénovation du poste électrique de Romanel-sur-Lausanne	5.4	4.4
Révision d'un groupe turbine-alternateur de Lavey	0.9	1.2
Renouvellement du réseau de distribution électrique (1970-1980)	13.0	7.6
Métamorphose		
Centre sportif de la Tuilière : création d'un centre de football et		
d'athlétisme	29.6	26.6

3.2.3 Plafond d'endettement

Sur la base du bilan publié au 31 décembre 2017, la dette brute et l'endettement net évoluent comme suit :

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2017	Variation
Dette brute	2'466.1	2'497.4	+ 31.3
Endettement net	1'999.8	1'995.0	- 4.8

Il s'agit de rappeler que le plafond d'endettement net pour la présente législature est fixé à CHF 2.4 milliards.

3.2.4 Bilan général

Le bilan ainsi que le détail de certaines rubriques figurent en annexe au présent préavis.

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser

CHF 147'856'957.65

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'ACI, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2017 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2017 mais non encore encaissés au 31 décembre 2017.

115 Débiteurs CHF 177'138'005.78

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2017.

120 Titres CHF 95'185'079.98

L'augmentation de ce poste de CHF 9.6 millions par rapport à 2016 est due à trois éléments : la prise de participation dans la société netplus.ch S.A. pour un montant de CHF 4.2 millions (selon préavis N° 2017/06), une plus-value de CHF 4 millions liées à la réévaluation des actions Romande Energie Holding S.A. à leur valeur vénale au 31.12.2017 et la libération du capital-actions de la société LaZur Energie S.A. (CHF 1.4 million).

122 Prêts CHF 24'000'001.00

Ce montant correspond au solde du prêt octroyé à LFO S.A. (Lausanne Fibre Optique) pour le paiement du rachat du réseau de la Ville, présenté distinctement sous ce chapitre dans un but de transparence.

123 Immeubles CHF 327'766'437.43

La diminution de ce poste par rapport à 2016 (-CHF 3.2 millions) résulte principalement des aliénations effectuées en 2017.

13 Actifs transitoires

CHF 67'397'552.70

Sont compris dans cette position, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, certaines prestations à facturer, de même que des acomptes de l'Etat concernant l'exercice fiscal 2017 encaissés au début 2018.

Patrimoine administratif

CHF 1'302'401'608.27

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de CHF) :

 Solde au 1^{er} janvier 2017
 1'297'382

 Investissements bruts
 149'118

 1'446'500
 1'446'500

dont à déduire :

 - Recettes d'investissements
 16'613

 - Amortissements
 127'485
 144'098

 Solde au 31 décembre 2017
 1'302'402

Ce montant est notamment composé des éléments suivants :

14 Investissements du patrimoine administratif

CHF 1'161'244'494.67

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

15 Prêts et participations permanentes

CHF 107'236'213.82

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment des participations dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, de l'environnement, des activités sociales et de l'économie, ainsi que celles, importantes, relevant du domaine de l'énergie. Voir le détail dans l'annexe au bilan.

Rappelons que la participation dans EOS Holding S.A. est comptabilisée à la valeur nominale (CHF 67'199'700.00) et que la société n'est pas cotée à la bourse.

16 Subventions d'investissements

CHF 15'851'127.30

L'essentiel de ce poste concerne la subvention pour la modernisation du site du Palais de Beaulieu.

17 Autres dépenses à amortir

CHF 18'069'772.48

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 « Investissements » ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

18 Avances aux financements spéciaux

CHF 5'544'898.74

Ce montant correspond à une avance de CHF 5 millions pour le Fonds de péréquation pour le timbre d'acheminement de l'électricité et une de CHF 0.6 million pour le nouveau Fonds de différence de couverture pour le timbre d'acheminement des distributeurs aval du gaz.

19 Découvert CHF 999'725'888.06

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de CHF) :

Etat au 1^{er} janvier 2017 991'109

Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2017 8'617

Etat au 31 décembre 2017 999'726

Un potentiel de réserve latente existe également sur les immeubles du patrimoine financier qui figurent actuellement au bilan pour CHF 328 millions (voir chapitre 123 du bilan). Un travail d'estimation à la valeur de marché est actuellement en cours de finalisation et permettra prochainement de chiffrer ces réserves de manière plus précise.

PASSIF

21 Dettes à court terme

CHF 919'700'000.00

Cette position englobe, d'une part, l'ensemble des prêts à court terme d'une durée inférieure à 12 mois (CHF 719.7 millions) et, d'autre part, l'ensemble des dettes à moyen et long terme dont le dénouement est prévu à court terme (CHF 200 millions). Parmi ces montants, CHF 550 millions concernent des emprunts à court terme liés à des swaps de taux d'intérêts et donc non exposés à un risque de variation de taux d'intérêts.

22 Dettes à moyen et à long termes

CHF 1'577'682'500.00

Le détail de ces dettes figure dans l'annexe au bilan. Au cours de l'exercice 2017, les opérations suivantes ont été réalisées :

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunt effectué			
Emprunt privé	100'000'000	0.8750	2017 - 2042
Total	100'000'000		
Remboursements			
Emprunt privé	100'000'000	2.8900	2007 - 2017
Emprunt privé	50'000'000	2.8300	2009 - 2017
Emprunt privé	100'000'000	2.0800	2013 - 2017
Amortissement financier	5'000		
Total	250'005'000		
Emprunts échus dans l'exercice suivant et présentés à court terme			
Emprunt privé	100'000'000	2.9200	2008 - 2018
Emprunt public	100'000'000	3.3925	2008 - 2018
Total	200'000'000		
Variation des emprunts à long terme	-350'005'000		

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique

CHF 29'441'061.87

Les disponibilités de trois fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt.

24 Provisions CHF 128'140'384.81

L'augmentation de ce poste (+CHF 24.3 millions) s'explique principalement par une augmentation de la provision pour risque dans le domaine du multimédia (+CHF 12 millions), par la constitution d'une nouvelle provision de CHF 5 millions en lien avec les cautionnements et par les augmentations, de la provision pour la couverture du déficit du Centre intercommunal de glace de Malley/Centre sportif de Malley, de la provision pour risques de pertes sur débiteurs (+CHF 4.5 millions) et de la provision pour risques non assurés (+CHF 1.5 million). Ces montants sont à mettre en relation avec les dissolutions constatées sous le poste 28 « Fonds de renouvellement et réserve ».

25 Passifs transitoires

CHF 93'730'950.66

Cette rubrique est constituée notamment des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2017 ou des recettes perçues d'avance.

28 Fonds de renouvellement et réserve

CHF 269'370'734.98

Le détail de ce poste figure dans l'annexe au bilan ci-après. Les mouvements significatifs enregistrés sous ce poste (+ CHF 8.7 millions) sont, au Service des finances, une attribution de CHF 31.9 millions dans le nouveau Fonds pour risques génériques financiers, la dissolution de la Réserve pour impôts et fonds de péréquation (-CHF 20 millions) et des prélèvements nets de CHF 8.2 millions dans le Fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, prêts et participations permanentes, au Service de l'eau, une attribution nette de CHF 21 millions dont CHF 10.3 millions dans le Fonds de réserve pour le renouvellement de la station de Saint-Sulpice et, au Service du logement et des gérances, des prélèvements de CHF 7 millions dans le Fonds de rénovation et d'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier. (Pour plus de détails voir poste 38 et 48 ci-dessus).

4. Réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables »

4.1 Rappel du postulat

Par leur texte, déposé le 6 décembre 2016 et renvoyé pour étude et rapport le 31 octobre 2017, les postulants invitent la Municipalité à étudier :

- 1. les mesures structurelles d'améliorations financières possibles, sans augmenter l'imposition directe ou indirecte pour les Lausannoises et Lausannois, et ce a hauteur de CHF 35 millions pérennes au plus tard en 2021;
- la façon dont la Municipalité compte informer le Conseil communal et en particulier sa Commission des finances (COFIN) des options prises concernant les mesures d'amélioration financières sur le fonctionnement de la commune et celles concernant le plan des investissements.

4.2 Introduction

Lors de la dernière législature, la Municipalité s'est dotée d'outils permettant de renforcer la gestion financière de la Ville afin, d'une part, de garantir des prestations de qualité aux Lausannoises et Lausannois dans un contexte économiquement difficile et, d'autre part, accroître sa marge de manœuvre financière afin de faire face aux importants défis et projets impactant notre Commune (RIE III cantonale, projet fiscal 2017, Métamorphose, Axes forts, thématiques prioritaires telles que la sécurité et le développement du réseau d'accueil de la petite enfance).

Ainsi, les outils suivants ont été introduits :

- adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe et permettant de financer les projets prioritaires de la Municipalité ;
- chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales) ;
- introduction de critères de compensation systématique au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'exercice ;
- renforcement du suivi du budget de fonctionnement et d'investissement en cours d'exercice.

En outre, différentes mesures ont été mises en œuvre par la Municipalité afin d'améliorer la situation financière de la Ville. Il s'agit notamment de la mise en œuvre du plan structurel d'amélioration financière (PSAF I) de CHF 40 millions et du redimensionnement des dépenses d'investissement annuelles afin que ces dernières soient en meilleure adéquation avec ses possibilités de financement.

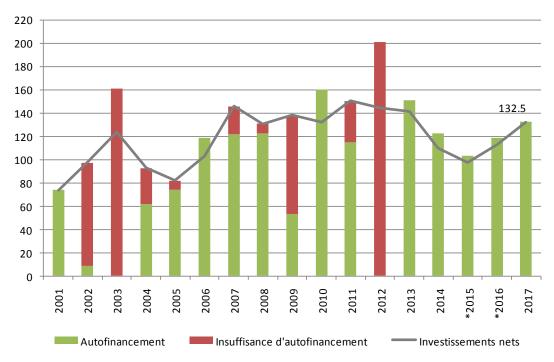
L'impact des différentes mesures a permis de contenir l'évolution des charges pendant une période de forte stagnation des revenus tout en allouant des montants importants pour le développement des thématiques prioritaires.

La Municipalité poursuit et renforce, durant la présente législature, les objectifs mis en œuvre depuis 2012. Ainsi, la situation et les anticipations financières qui prévalaient en fin de législature ont nécessité la mise en œuvre rapide d'un deuxième plan d'améliorations financières (PSAF II) de CHF 35 millions permettant :

- en 2016, en cours de procédure budgétaire 2017, l'identification de mesures immédiates afin d'atténuer le déficit. Les comptes 2017 ont, grâce à cette gestion proactive, été améliorés de CHF 7.5 millions. Sans prise de mesures le résultat 2017 aurait affiché un déficit de plus de CHF 16 millions;
- en 2017, en cours de procédure budgétaire 2018, l'identification d'optimisations financières complémentaires de CHF 13 millions, introduites au B2018.

Les analyses se poursuivent afin d'identifier les mesures à porter aux budgets 2019-2020. Ces exercices seront très délicats, compte tenu de la mise en œuvre anticipée des RIE III cantonales en 2019 et son volet fédéral en 2020 (projet fiscal 2017). L'impact financier y relatif, qui devra être assumé par notre Ville pour l'année 2019, est estimé à CHF 23 millions soit l'équivalent de 4 points d'impôts.

Dans l'intervalle, les efforts réalisés suite au renforcement de la gestion financière par la Municipalité se vérifient dans le graphique ci-dessous. Ce dernier présente l'évolution de la marge d'autofinancement.



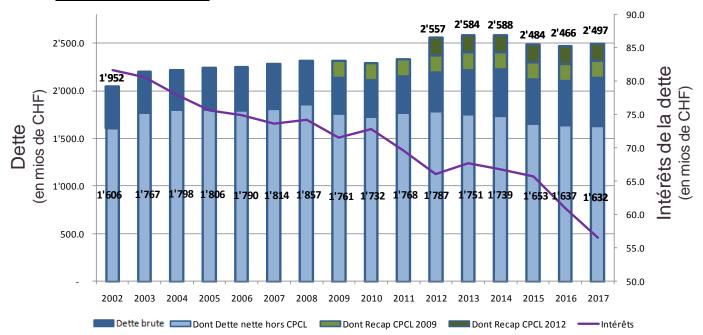
* Note: 2015 hors vente d'immeubles VD (CHF 57.6 mios) 2016 hors effet REH (CHF 19.2 mios).

Celle-ci représente le solde final, une fois toutes les charges de fonctionnement honorées (hors amortissement, attributions/prélèvement liés aux fonds et imputations internes) et permet de financer tout ou partie des investissements réalisés par la collectivité durant l'exercice. En cas d'autofinancement insuffisant pour couvrir la totalité des investissements, le recours à l'endettement est nécessaire. Dans le cas contraire, il est possible de constituer des réserves de trésorerie permettant de rembourser les emprunts ou effectuer des placements.

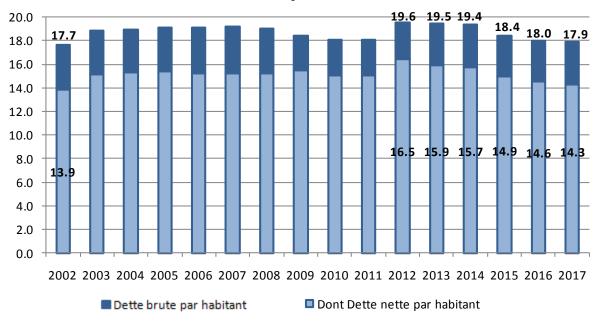
Les années 2009 et 2012 sont marquées par les efforts liés à la recapitalisation de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) représentant respectivement CHF 180.2 millions et CHF 182.5 millions d'augmentation de la dette. Dès l'année 2013, l'autofinancement du compte de fonctionnement a toujours été positif et a permis de financer l'entier des investissements de l'exercice en évitant ainsi un accroissement de la dette dans un contexte démographique caractérisé par une croissance soutenue.

Cet état de situation est clairement visible dans le tableau ci-dessous qui présente l'évolution de la dette nette et bancaire par habitant :

Evolution de la dette nette



Evolution de la dette nette en milliers de francs par habitant



Sans la mise en œuvre des mesures de réduction du PSAF I, conjuguées à une gestion rigoureuse et proactive de la Municipalité, l'ensemble cette période aurait à contrario abouti, hors opérations spéciales, à des insuffisances d'autofinancement annuelles systématiques. En effet, sa mise en œuvre a permis, de manière cumulée, de contenir l'évolution des charges de près de CHF 130 millions sur l'ensemble de la législature 2011-2016.

L'efficacité des outils et des mesures de gestion mise en œuvre par la Municipalité se reflètent également au niveau de la récente publication de notation IDHEAP, qui fait suite au bouclement des comptes 2016, dans le cadre de laquelle la Ville de Lausanne a décroché le premier rang avec une note globale de 5.84 points sur 6.

Cette dernière est composée d'indicateurs permettant de quantifier la santé financière d'une collectivité (indicateur évalué à 5.87 sur 6) ainsi que la qualité de la gestion financière (indicateur évalué à 5.81 sur 6).

4.3 Réponse de la Municipalité

Conformément au souhait exprimé par le postulant, les mesures liées au deuxième plan structurel d'amélioration financières (PSAF II) seront communiquées à la COFIN lors de leur intégration au budget. Ce mode opératoire a été appliqué lors des travaux du Conseil communal liés au budget 2018. Pour rappel, lors des ses séances de préparation, la COFIN disposait de l'ensemble des mesures intégrées au budget 2018. Un listing de mesures a également été transmis à chaque conseillère communale et conseiller communal dans la perspectives des débats budgétaires.

Sur cette base, des mesures pour CHF 13 millions ont été validées par votre Conseil dans le cadre du budget 2018.

La Municipalité propose de poursuivre avec cette même méthodologie lors de chaque procédure budgétaire annuelle afin d'assurer une information complète lors des débats budgétaires.

Finalement, et tel que réalisé également dans le cadre du précédent plan structurel, le Conseil communal sera régulièrement informé, à l'occasion de chaque bouclement des comptes et tout au long de la législature, de l'évolution du PSAF II. A cet effet, les futurs préavis sur le bouclement des comptes annuels de la Ville présenteront un bilan de la démarche par le biais d'un chapitre particulier.

La Municipalité a à cœur de servir des prestations de qualité aux Lausannoises et aux Lausannois. Or ces prestations ont un coût que les budgets municipaux, année après année, doivent pouvoir absorber. C'est précisément pour assurer la délivrance de ces prestations que la Municipalité a choisi la voie d'une gestion financière optimisée, chemin étroit mais seul possible qui permet à la Ville de jouer son rôle au bénéfice de la collectivité, sans accroître la pression fiscale sur ses contribuables, tout en tenant compte d'un environnement législatif fédéral et cantonal qui renforce la pression sur les communes.

La Municipalité estime ainsi avoir répondu aux demandes des postulants.

5. Révision de l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement

5.1 Introduction

L'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement stipule que : « Les taxes perçues pour le stationnement limité sont fixées de telle manière que les sommes encaissées équilibrent le coût d'aménagement, d'entretien et de contrôle des cases de stationnement, ainsi que la location par la Ville des surfaces nécessaires à la création d'emplacements de parcage. ».

Il est utile de rappeler que la notion d'équilibre doit être considérée sur la durée, tel que précisé lors de la séance Conseil Communal du 5 mai 1992. En effet, dans le cadre de ce débat, le texte de l'article susmentionné, qui précisait initialement : « ... les sommes encaissées annuellement ne dépassent pas... » a été au final adopté selon sa teneur actuelle pour prendre en considération un équilibre sur la période plutôt que sur chaque exercice.

5.2 Commentaires

S'agissant du suivi financier de cet équilibre, un premier point de situation a été réalisé en 2003 par l'intermédiaire du préavis N° 2004/32. Ce dernier présentait un déficit cumulé de CHF 24.8 millions sur la période 1996 à 2003. Sur la période 2004 à 2017, le déficit cumulé correspondant au périmètre fixé à l'article 15 du règlement, s'est réduit à CHF 6.2 millions (voir annexe Résultat stationnement 2004-2017). Le bilan financier lié au stationnement est déficitaire depuis 20 ans.

Appliquer un périmètre qui restreint l'utilisation des taxes perçues à l'entretien des infrastructures liées au stationnement, limite les possibilités offertes en termes d'aménagement de l'espace public et n'est plus en phase avec les enjeux actuels en termes de mobilité durable.

En parallèle, il y a lieu de rappeler que l'art. 15 du règlement sur la circulation et le stationnement est étroitement lié à l'alimentation du fonds du stationnement. Or, compte tenu du déficit présenté préalablement, le fonds n'a plus été alimenté depuis l'exercice 2012. Il affiche actuellement une fortune de CHF 2 millions.

5.3 Proposition

Compte tenu de ce qui précède, il semble essentiel d'adapter l'article 15 du règlement sur la circulation et le stationnement afin de le rendre plus cohérent avec les objectifs actuels et futurs liés à la mobilité urbaine, tout en permettant un développement harmonieux et de qualité pour les usagers de la manière suivante :

« Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage. ».

6. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018/16 de la Municipalité, du 26 avril 2018 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. d'approuver les comptes de 2017 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2018/16, du 26 avril 2018,
- 2. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables » ;

- 3. d'adapter l'article 15 du règlement communal sur la circulation et le stationnement de la manière suivante :
 - « Le produit des taxes perçues pour l'usage du domaine public à des fins de stationnement limité de véhicules sert à couvrir les charges de gestion du patrimoine administratif liées à la « mobilité » (construction, maintenance, exploitation et entretien des infrastructures routières, des équipements de gestion des circulations, des infrastructures de stationnement, des aménagements pour la mobilité douce et les transports publics, etc...). Ces taxes sont fixées de telle manière que le montant perçu soit en adéquation avec la contrepartie obtenue par l'utilisateur de l'usage ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Grégoire Junod

Le secrétaire : Simon Affolter

Annexes : Bilan général Annexe au bilan

Résultat stationnement 2004-2017